UN NOUVEAU VISAGE D'ÉGLISE

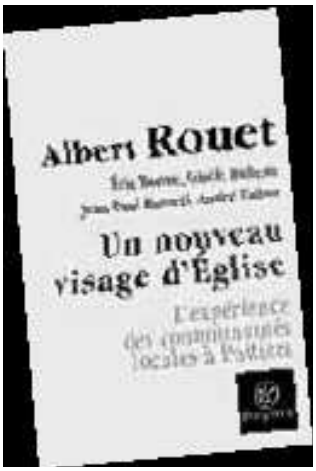

A cause de la dépopulation, de la chute de la pratique religieuse, du petit nombre de curés disponibles, beaucoup de diocèses ont créé des nouvelles paroisses et les ont souvent dimensionnées à l'échelon d'un canton, même si leurs limites ne sont pas liées aux limites administratives. Les anciennes paroisses deviennent alors des « relais paroissiaux » (la terminologie varie d'un diocèse à l'autre). Avec cette restructuration, on reste dans le schéma classique d'avant Vatican II : chaque paroisse a son propre curé ; dix à vingt fois plus grande, elle reste une subdivision du diocèse, avec à sa tête un curé, délégué de l'évêque.

Révolution copernicienne

La révolution copernicienne - c'est le terme employé par l'évêque Albert Rouet - opérée dans le diocèse de Poitiers consiste à *passer de l'état de laïcs qui tournent autour du prêtre 'pour aider M. le curé' en adjoints dévoués et effacés, au statut de communautés réelles, responsables, avec un prêtre à leur service, allant de l'une à l'autre en prenant son temps (page 35)*. Volontairement, le prêtre ne se situe plus au centre, mais à la tangente des différents cercles des communautés qui se prennent en main. C'est lui désormais qui *tourne autour !* Il les accompagne. Cette conception de l'Église est conforme à la Constitution sur l'Église de Vatican II qui a mis le chapitre sur le peuple de Dieu avant celui sur la constitution hiérarchique de l'Église; elle suppose de développer une culture de l'appel: il faut lancer l'appel au delà du premier cercle des pratiquants réguliers pour trouver des responsables; et on ne demande pas aux appelés de tout faire ; ils doivent appeler à leur tour.

Trois charges confiées

Chaque communauté locale appelle trois personnes pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, une pour chacun des trois grands axes de la vie de l'Église : • Annoncer la foi: catéchèse mais aussi catéchuménat, formation permanente ; • Prier : préparer les messes ou les assemblées sans prêtre, mais aussi soutenir toutes les initiatives qui favorisent la prière ; • Servir l'homme: les personnes isolées, les malades, l'accompagnement des familles en deuil, mais aussi le lien avec les organismes caritatifs. Deux autres charges sont élues: • Le trésorier, responsable de la vie matérielle. • Le délégué pastoral : servir la communion entre les responsables et les autres membres de la communauté ; faire le lien avec le prêtre pasteur. Les villes commencent à se sentir concernées, même si jusqu'alors ces communautés locales se sont surtout organisées en rural. Ce livre respire l'espérance : au lieu du « de moins en moins » (de paroisses, de curés), il y a du « de plus en plus » (de communautés locales, de responsables, avec des charges confiées dans le cadre d'une liturgie comme ministère reconnu). L'Église a ainsi une base très large : tous les baptisés qui veulent bien s'engager.

Frère Jean-Yves HÉLAINE
Prieuré ND des Bois
Canappeville (Eure)

Un nouveau visage d'Église. L'expérience des communautés locales à Poitiers, sous la direction d'Albert Rouet. Bayard, 251 pages, 15€90.